



BUDGET 2025

Amélioration de services

Règlementation pesticides (résolution 137685 présentée au CP 12 mars 2024)

Raison d'être de cette amélioration de services

La Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques a recommandé au conseil municipal :

- D'adopter le cadre réglementaire pour la gestion des pesticides à usage esthétique sur le territoire de Gatineau avec les modifications suivantes :
 - Interdiction de l'usage du glyphosate sur tout le territoire de la ville de Gatineau, incluant les terrains de golf, sauf sous émission d'un permis temporaire pour des cas particuliers;
 - Obligation pour les propriétaires de terrains de golf d'avoir complété la certification Audubon pour la saison 2026;
 - Appliquer le Code de gestion des pesticides en fonction de l'annexe 2 : ingrédients actifs autorisés;
 - Développer une campagne de communication et de sensibilisation.

Recommandations financières : 380 000 \$

- Accepter de différer à l'étude du budget le financement du budget de fonctionnement du règlement pour l'année 2025 et le financement de trois postes au Service de l'eau et des matières résiduelles.
 - Ressources humaines à EMR (1 technicien en environnement, 2 préposés à la réglementation)
 - Budget de fonctionnement :
 - Analyse d'échantillon lors d'inspection sur les terrains
 - Campagne de sensibilisation sur les options de rechange aux pesticides
 - Information et sensibilisation des entrepreneurs au nouveau règlement
 - Patrouille de sensibilisation
 - Formation des employés